

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2017)
Heft: 3

Artikel: L'engagement des moyens civils dans le cadre de l'exercice civil-militaire TORNADO 17
Autor: Keller, Ivan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781560>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'armée et les organisations « feux bleus » coordonnent leur action - à l'exemple de la salle des opérations de la Centrale nationale d'alarme (CENAL).
Photo © OFPP.

Protection de la population

L'engagement des moyens civils dans le cadre de l'exercice civil-militaire TORNADO 17

Lt col EMG Ivan Keller

Chef d'état-major de la Police neuchâteloise, Directeur d'exercice pour la partie civile de TORNADO 17

C'est en septembre 2015 que le Commandant de la région territoriale 1, le divisionnaire Roland Favre, s'est adressé au Chef du Département de la Justice, de la Sécurité et de la Culture, le Conseiller d'Etat Alain Ribaux, afin de lui proposer d'accueillir dans le canton de Neuchâtel, en juin 2017, un exercice sur le thème d'un engagement subsidiaire de l'armée en appui aux autorités civiles dans le domaine de l'aide en cas de catastrophe, l'exercice TORNADO 17.

L'occasion pour les moyens de sécurité d'un canton de participer à un exercice d'une telle ampleur s'avérant, il faut le reconnaître, relativement rare, la réponse fut immédiatement positive. Néanmoins, au-delà d'un exercice uniquement militaire, le magistrat en charge de la sécurité souhaite dès lors profiter de cette opportunité pour exercer également l'état-major cantonal de gestion de crise et de catastrophe (EMCC) ainsi que l'un des 4 états-majors régionaux (OCRg), en l'occurrence celui de la ville de Neuchâtel.

Une heureuse coïncidence

A noter que la date de cet exercice tombera à point nommé, coïncidence heureuse, puisque les deux principales lois cantonales régissant le domaine de la sécurité, à savoir la Loi sur la police (LPol) et la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS) viennent de subir toutes deux, ces dernières années, une profonde refonte afin de les faire correspondre aux nouvelles répartitions des moyens et responsabilités entre le canton et les communes. Au surplus, il est à relever que l'analyse des dangers et des risques (KATAPLAN) touche également à sa fin pour le canton de Neuchâtel et qu'elle pourra donc être mise à contribution dans le cadre des réflexions qui seront menées.

Ce sont donc finalement l'ensemble des lois, directives et concepts mis à jour depuis plusieurs années qui pourront être « testés » dans un engagement presque « grandeur

nature » avec, au niveau de la direction civile, les 4 objectifs suivants :

- Entraîner le fonctionnement des états-majors selon la nouvelle doctrine d'engagement de l'organisation de gestion de crise et de catastrophe (ORCCAN), en particulier : exercer la collaboration de l'EMCC avec les EM militaires, exercer la collaboration entre l'EMCC (niveau cantonal) et les OCRg (niveau régional) ;
- Consolider les connaissances des membres de l'EMCC et des personnes en charge de la sécurité afin de renforcer le fonctionnement global de la sécurité ;
- S'entraîner à orienter l'autorité politique (Conseiller d'Etat ou Conseiller communal) ;
- Renforcer la crédibilité des organes de sécurité cantonaux et communaux grâce à la présentation de l'exercice à la population qui sera faite, notamment, au travers des médias.

LOTHAR 18 ans plus tard

Le scénario de cet exercice correspondra pour la partie civile, dans les grandes lignes, au passage sur le canton de Neuchâtel d'une tempête du type de celle qu'avait connu en 1999 le nord de l'Europe, sur une ligne Brest-Paris-Frankfort, et restée dans le mémoire sous le nom de LOTHAR (rafales de 150 km/h de forces quasiment équivalente à un ouragan de catégorie 2). Montée des eaux des Trois Lacs, crues centennales de certaines rivières, inondations, glissements de terrain, axes obstrués, pannes de courant et personnes disparues seront les indices principaux qui illustreront les dégâts causés par les éléments déchaînés auxquels les responsables de la sécurité devront se confronter.

Partant de là, le déroulement prévu pour cet exercice est bien connu et sans surprise : les organisations communales et régionales, malgré l'engagement massif de tous leurs moyens, seront rapidement dépassées et elles adresseront leurs demandes d'appui au canton qui, lui-même, après l'engagement de l'ensemble de ses ressources, fera une demande d'appui à l'armée, via



la région territoriale 1 et l'Etat-major de conduite de l'armée. Cette demande sera transmise par l'EMCC à l'état-major cantonal de liaison territorial neuchâtelois, en respectant la forme du fameux acronyme PQQTD (pour Prestation-Qualité-Quantité-Temps-Durée), au cours d'un premier rapport de coordination avant que les militaires ne rendent leur réponse concernant les appuis fournis lors d'un second rapport. Les moyens militaires du bataillon d'aide en cas de catastrophe 1 (bat ACC 1) pourront alors entrer en action durant plusieurs jours dans les différentes régions du canton.

La direction civile, composée de 4 personnes, s'est donc consacrée, depuis plus d'une année et évidemment en plus de ses activités habituelles, à la mise sur pied d'un exercice d'état-major, à deux niveaux, cantonal et régional, en phase de planification (et pas de conduite) qui se terminera donc lors du second rapport de coordination au moment même où débutera l'exercice militaire. Une douzaine d'actions (mise en place d'une passerelle, transport d'eau, évacuation de personnes, ouverture d'un axe obstrué, sauvetage spontané, évacuation de biens culturels, extinction d'incendie, battue, etc.) seront ensuite exécutées dans les différentes régions du canton, principalement par les militaires venant en appui aux moyens ou responsables civils locaux.

Déjà quelques enseignements

Avant même le début de cet exercice, nous considérons qu'un certain nombre de réflexions peuvent déjà être partagées, au premier rang desquelles la disparition constatée, progressive, au sein des organes civils de conduite, des connaissances liées au travail d'état-major au sens général. L'époque, déjà un peu lointaine, où la majorité des chefs de services des organes liés à la protection de la population, au niveau cantonal ou communal, avait fonctionné plusieurs années comme officier d'état-major dans une formation de milice, est maintenant bien révolue. Sans bien sûr vouloir s'apitoyer sur un monde qui change, c'est donc tout un corpus commun de connaissance et d'expérience qu'il s'agit de maintenir, de compléter ou de reconstruire au sein des

états-majors civils et ce, notamment au moyen d'exercices annuels, consacrés à des thèmes actuels et pertinents, d'une certaine complexité et bien élaborés.

D'où la seconde grande difficulté rencontrée, à savoir pouvoir s'appuyer dans les services cantonaux et communaux sur suffisamment de cadres civils disposant des connaissances nécessaires au montage et à la direction de tels exercices d'état-major, le plus souvent en collaboration avec l'armée. A l'heure où, depuis l'exercice du réseau national de sécurité de 2014 (ERNS 14), les vertus de tels exercices d'ampleur sont à nouveau reconnues par la Confédération qui a pris récemment la décision de renouveler périodiquement ce type d'engagement, il y a certainement lieu de développer en sein des partenaires de la protection de la population, des formations ciblées dans le domaine du montage et de la direction d'exercice. Dans ce cadre, les thèmes suivants pourraient, par exemple, être approfondis :

- élaboration de *scenarii* très proches de la réalité et des moyens réellement à disposition des autorités civiles ;
- degré de difficulté adapté au niveau du personnel des EM exercés ;
- mise en œuvre de véritables dilemmes, notamment dans le cadre des plans de continuité de l'administration et des relèves ;
- prise en compte des aspects médiatiques, légaux et financiers propres aux entités exercées ;
- évaluation détaillée des prestations des différents acteurs impliqués ;
- mise à disposition d'outils d'aide à la conduite susceptibles d'être maîtrisés rapidement par des collaborateurs civils.

Il paraît évident que dans la plupart de ces domaines, l'armée serait en mesure d'apporter un excellent soutien aux instances civiles grâce notamment à son personnel professionnel œuvrant au sein de l'Ecole d'état-major général et de l'Ecole centrale ainsi qu'à ses infrastructures modernes de formation au travail d'état-major comme, par exemple, son simulateur à Kriens.